

4.002 Coordination du Programme de l'UICN

NOTANT que l'UICN se compose d'un Secrétariat, de membres qui sont des États, des organisations non gouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales, et de six Commissions ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que, dans le passé, il y a eu peu d'interactions entre les diverses composantes de l'UICN pour la mise en oeuvre du Programme, et en particulier une très faible participation des membres aux travaux de l'UICN ;

ÉGALEMENT PRÉOCCUPÉ par le fait que le *Programme de l'UICN 2009-2012* n'établit pas explicitement le lien entre la mise en oeuvre du Domaine de programme thématique 2 (*Changer les prévisions climatiques*) et du Domaine de programme thématique 3 (*Des énergies naturelles pour l'avenir*) et les problèmes étroitement liés, si les projections actuelles relatives aux changements climatiques dus au chaos social et environnemental sont correctes ;

AFFIRMANT que parmi les membres et les Commissions de l'UICN se trouvent de très nombreux experts professionnels susceptibles d'informer, conseiller et aider la Directrice générale dans la mise en oeuvre du Programme; et

ESPÉRANT contribuer à la mise en oeuvre du Programme de l'UICN et à sa plus grande efficacité ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :

INVITE la Directrice générale à mettre en place une procédure visant à intégrer le travail du Secrétariat concernant le Programme aux domaines de programme thématiques et à le coordonner avec les travaux des États et ONG membres de l'UICN, des Comités nationaux et régionaux de l'UICN et des Commissions de l'UICN.